

“ leurs actions et leurs mœurs que dans leur manière  
“ d’être, leurs mouvements, leurs démarches, leurs paro-  
“ les et tous les autres détails de leur vie, il n’y ait rien  
“ qui ne soit grave, modeste, profondément empreint de  
“ religion. Ils éviteront avec soin les fautes qui, légères  
“ chez les autres, seraient très graves pour eux, afin  
“ qu’il n’y ait pas un seul de leurs actes qui n’inspire  
“ à tous le respect (30). ”

A ces recommandations du saint concile, que Nous voudrions, Nos chers fils, graver dans tous vos cœurs, manqueraient assurément les prêtres qui adopteraient dans leurs prédications un langage peu en harmonie avec la dignité de leur sacerdoce et la sainteté de la parole de Dieu ; qui assisteraient à des réunions populaires où leur présence ne servirait qu’à exciter les passions des impies et des ennemis de l’Eglise, et les exposerait eux-mêmes aux plus grossières injures, sans profit pour personne et au grand étonnement, sinon au scandale des pieux fidèles ; qui prendraient les habitudes, les manières d’être et d’agir, et l’esprit des séculiers. Assurément, le sel a besoin d’être mélangé à la masse qu’il doit préserver de la corruption, en même temps que lui-même se défend contre elle, sous peine de

---

(30) *Cum enim a rebus sæculi in altio rem sublatis locum conspiciantur, in eos tanquam in speculum reliqui oculos coniciunt ex iisque sumunt quod imitentur. Quapropter sic decet omnino clericos, in sortem Domini vocatos, vitam moresque suos omnes componere, ut habitu, gestu, incessu, sermone, aliisque omnibus rebus, nil nisi grave, moderatum, ac religione plenum præ se ferant ; levia etiam delicta, quæ in ipsis maxima essent, effugiant, ut eorum actiones cunctis afferant venerationem (S. Conc. Trid. Ses. XXII de Reform. c. 1).*